



DÉLIBÉRATION N° 13/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

OBJET :

URBANISME

**Territoire d'Energie Puy-de-Dôme –
Travaux d'Eclairage Public –
Réfection d'un candélabre
accidenté**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 février 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Lucie PINTO par Mme Julie FAITOUT.
M. Halim YALCIN par M. Julien PIEDPREMIER.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Était absente : Mme Christiane ZELUS.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets Travaux Urbanisme, informe l'assemblée qu'au titre du Programme d'Eclairage Public 2024 et considérant la nécessité de remplacer un candélabre accidenté référencé CJ203 situé sur la bretelle de la Route Départementale 986, la Commune de Volvic a sollicité Territoire d'Energie Puy-de-Dôme pour la réalisation de ces travaux de réfection.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques s'élève, à la date d'établissement du projet, à 1 900,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C de l'Ecotaxe s'il y en a, soit : 950,00 € H.T.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de TVA sera récupéré par Territoire d'Energie par le biais du Fonds de compensation pour la TVA.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération seront inscrits au budget 2024 de la collectivité.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes du devis, ci-joint, à intervenir entre la Commune de Volvic et Territoire d'Energie Puy-De-Dôme ;

- **APPROUVE** que ce complément soit intégré dans les travaux en cours relatifs à l'éclairage de la Rue des Ecoles à Tourtoule pour lesquels le Conseil Municipal a délibéré dans le cadre de sa séance du 13 octobre 2022 (délib. n° 112/2022) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 29/2/2024
Publié ou notifié
le : 29/2/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

